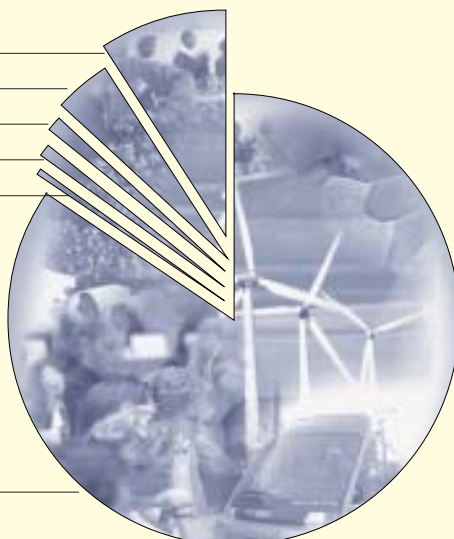


En 2002, le Groupe BEI a fixé le cap pour les années à venir

En 2002, la Banque européenne d'investissement a prêté 39,6 milliards d'euros (contre 36,8 milliards d'euros en 2001) en faveur de projets contribuant à la réalisation des objectifs politiques de l'Union européenne.

Contrats signés en 2002 (en millions d'euros)

Pays candidats à l'adhésion	3 641
Pays méditerranéens	1 588
Balkans	425
ACP-PTOM-Afrique du Sud	348
Amérique latine, Asie	174



Union européenne	33 443
Total	39 618

Le FEI en 2002

Le Fonds européen d'investissement (FEI) – la branche du groupe BEI spécialisée dans le capital-risque – a pris en 2002 des participations pour plus de 471 millions d'euros dans 36 fonds de capital-risque et a engagé un total de 1,23 milliard d'euros sous forme de garanties en faveur des PME.

Au 1er janvier 2003, le FEI gère un portefeuille de 2,5 milliards pour 184 fonds de capital-risque situés dans toute l'Union européenne et 10 pays candidats. Le total des engagements de garanties du FEI porte sur 4,5 milliards d'euros auprès de 95 intermédiaires financiers et couvre quelque 170 000 PME.



**Fonds
européen
d'investissement**



La Conférence de Presse annuelle de la BEI, relative à l'activité du Groupe BEI en 2002, s'est tenue le 12 février à Luxembourg et le 13 février à Bruxelles.

Le Président du Groupe BEI, Philippe Maystadt, a présenté à la presse internationale accréditée à Bruxelles les résultats 2002, ainsi que les décisions de politique générale qui vont déterminer l'activité de la BEI à l'avenir.

La veille, Eberhard Uhlmann, Secrétaire général de la BEI, s'est adressé dans les mêmes termes à la presse au Luxembourg.



Sommaire

L'activité du Groupe BEI en 2002	2
La conférence BEI 2003 sur l'économie et la finance	11
Deux nouveaux Vice-présidents à la BEI	14
Le Plan d'Activité de la Banque pour la période 2003-2005	15
La BEI et les ONG débattent de questions concernant la Méditerranée et les Balkans	16
Deuxième accord-cadre avec les institutions membres de l'EDFI	17
Future extension du siège de la BEI à Luxembourg	18
Forum BEI 2003	20



Philippe Maystadt lors de la conférence de presse de Bruxelles le 13 février dernier

L'activité du Groupe BEI en 2002

Les financements dans les États membres de l'UE se sont élevés à 33,4 milliards (*), tandis que 6,2 milliards ont été affectés dans les pays extérieurs à l'UE. Les prêts dans les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion ainsi qu'à Chypre et à Malte ont atteint un chiffre record de 3,6 milliards, et les prêts dans les pays partenaires méditerranéens celui de 1,6 milliard.

Dans les Balkans occidentaux, la BEI a soutenu les projets de reconstruction et de développement à hauteur de 425 millions. Les opérations de prêt à l'appui de la politique de l'Union en matière de développement se sont élevées, au total, à 523 millions, dont 298 millions dans les États ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), 50 millions en Afrique du Sud, 90 millions en Asie et 85 millions en Amérique latine.

Pour financer ses prêts, la Banque a levé un total de 38 milliards sur les marchés internationaux des capitaux au travers de 219 émissions obligataires libellées dans 14 monnaies.

Au 31 décembre 2002, le bilan de la BEI s'élevait à 221 milliards. L'encours des emprunts totalisait 181 milliards et celui des prêts 234 milliards.

Les prêts en 2002

Développement régional et cohésion économique et sociale

Le développement régional a continué à représenter la priorité absolue de la Banque, bé-

néficiant au total de 22,9 milliards de prêts dans les États membres actuels et futurs de l'UE. Au sein de l'Europe des 15, 12,5 milliards sous la forme de prêts individuels et un montant estimé à 7,3 milliards sous la forme d'affectations au titre de prêts globaux destinés à des PME et à des projets d'investis-

sements publics de petite dimension ont été accordés en faveur d'initiatives situées dans les zones assistées. Dans les pays candidats, la Banque a prêté 3,6 milliards.

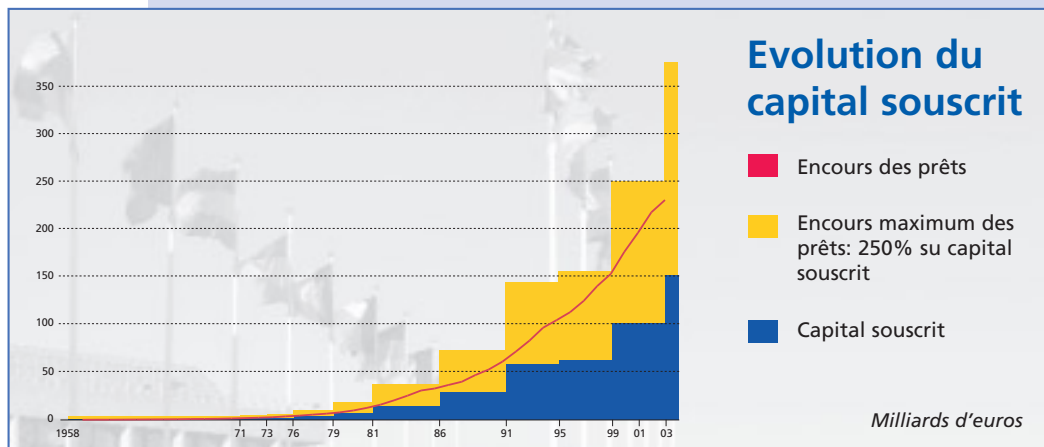
La coopération avec la Commission a continué de jouer un rôle clé dans la réalisa-

(* Sauf mention contraire, les montants indiqués dans cette publication sont exprimés en euros.

Augmentation du capital à 150 milliards d'euros, expression de l'aval donné par les Gouverneurs aux orientations stratégiques de la BEI

En juin 2002, le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement s'est prononcé en faveur de l'augmentation du capital souscrit de la Banque, lequel a été porté, à compter du 1er janvier 2003, de 100 à 150 milliards d'euros (voir BEI Information n°111).

En prenant la décision d'augmenter le capital de la Banque, les États membres ont entériné les orientations stratégiques du Groupe BEI. Au sein de l'UE, les priorités consistent à contribuer au développement régional et à la cohésion économique et sociale, à la protection de l'environnement et à l'essor d'une économie européenne innovante et compétitive. La priorité est en outre accordée à l'intégration économique des pays candidats à l'adhésion dans l'Union. À l'extérieur de l'UE, la BEI renforcera son appui en faveur des politiques de l'Union dans les domaines du développement et de la coopération, en particulier dans les pays partenaires méditerranéens et ceux de la zone ACP.



tion des objectifs de développement régional et dans l'optimisation des synergies entre les prêts de la BEI et les aides non remboursables de la Commission. À titre d'exemple, la BEI et la Commission cofinancent des programmes régionaux opérationnels éligibles au titre des « cadres communautaires d'appui » en Italie et en Espagne. La Banque participe aussi, de manière active, à l'instruction de projets et à l'échange d'informations concernant des projets de grande dimension qui font l'objet de demandes d'aides non remboursables au titre du FEDER, du Fonds de cohésion et de l'ISPA.

Pays candidats

La BEI consolide sa place de première source externe de financement dans les pays candidats. Le volume des prêts y a fortement augmenté en 2002 pour atteindre 3,6 milliards (contre 2,7 milliards en 2001), ce qui porte le montant total des prêts accordés dans cette région depuis 1990 à près de 20 milliards. En 2002, la priorité a été donnée, une fois encore, aux infrastructures relatives aux transports et aux communications qui relient les différents pays entre eux ainsi que ces pays à l'Union (48,5 % du total des

Gare à Budapest, Hongrie



prêts). L'accent a été mis, tout particulièrement, sur les prêts en faveur de l'environnement, spécialement dans le secteur de l'eau (26 %), afin d'aider les pays candidats de l'Union européenne à se conformer aux normes environnementales communautaires. En outre, la BEI a fourni un appui solide aux PME, par le biais de prêts globaux accordés à des banques situées dans les différents pays (15 % des prêts), ainsi qu'aux investissements étrangers directs, lesquels contribuent au transfert de savoir-faire et de capitaux dans cette région.

Les projets approuvés ont atteint le chiffre record de 6,4 milliards en 2002, si bien que la Banque dispose d'une réserve abondante de projets qui devrait lui permettre de poursuivre une activité de prêt soutenue ces prochaines années.

En 2002, la Banque a pris toutes les mesures nécessaires pour préparer l'arrivée de ses nouveaux actionnaires et elle a commencé à recruter du personnel originaire des pays candidats.

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)

Suite aux conclusions du Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002) concernant le renforcement

Réaction rapide aux inondations en Europe centrale

Les précipitations qui se sont abattues, au cours de la deuxième semaine d'août 2002, sur le bassin de l'Elbe ont été d'une violence inégalée et ont provoqué de graves dégâts. La BEI a réagi sans délais en proposant, dès le 18 août, un programme d'aide aux Chefs de gouvernement de l'Allemagne, de l'Autriche et de la République tchèque. Dès la mi-septembre, les organes décisionnels de la Banque avaient approuvé un programme d'aide immédiate de 1 milliard pour l'année 2002 et, à la fin de décembre de cette même année, des contrats de financement d'une valeur de 1 milliard (430 millions pour l'Allemagne, 400 millions pour la République tchèque et 170 millions pour l'Autriche) avaient été signés. Ces prêts ont été accordés à des conditions particulièrement favorables.

La Banque se tient prête à accorder de nouveaux prêts ces deux prochaines années, afin de financer de gros travaux de réparation et de prévention des crues. La Banque est également solidaire d'autres zones affectées par des catastrophes. Ayant accordé un prêt de 40 millions pour les régions inondées du Sud-Est de la France, elle accordera des prêts, aux mêmes conditions favorables, pour la remise en état des zones côtières espagnoles de la Galice touchées par la marée noire. Un premier prêt de 150 millions a été mis en place début mars 2003.

du partenariat financier euro-méditerranéen, la Banque a mis en place cette nouvelle facilité en octobre 2002 dans le but d'aider les 12 pays partenaires méditerranéens à relever les défis de la modernisation économique et sociale et du renforcement de leur intégration régionale dans la perspective de la

création d'une union douanière entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens d'ici à 2010 (voir BEI Information n°112).

La FEMIP sera axée sur le développement du secteur privé, les projets de coopération régionale et les investissements dans les secteurs de la

La FEMIP sera axée sur le développement du secteur privé, les projets de coopération régionale et les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation



Production de chaussures à Chypre

**Une Facilité
d'investissement dotée
de 2,2 milliards d'euros
pour financer des
opérations dans
les pays ACP**



santé et de l'éducation. Elle fournira en outre une assistance technique pour l'identification de projets et la mise en œuvre de réformes économiques. Les prêts de la BEI au titre de la FEMIP devraient augmenter progressivement, pour passer de 1,6 milliard en 2002 à 2 milliards par an, et atteindre un total de 8 à 10 milliards d'ici à 2006. Parmi les premiers projets du secteur privé qui ont été financés dès 2002 au titre de la FEMIP figurent une usine de construction automobile en Turquie et des cimenteries en Tunisie et en Algérie.

Facilité d'investissement de Cotonou

La Convention de Lomé, qui a servi de cadre aux financements de la BEI en faveur du développement dans les pays ACP, a été remplacée par l'Accord de Cotonou le 1er avril 2003 après ratification par l'ensemble des États membres. Ces derniers ont confié à la BEI la responsabilité de gérer, ces cinq prochaines années, une Facilité d'investissement dotée de 2,2 milliards pour financer des opérations dans les pays ACP.

Hormis cette facilité, la BEI continuera d'investir ses propres ressources dans les pays ACP, à concurrence de 1,7 milliard, au cours de cette même période de cinq ans.

L'objectif essentiel sera de lutter contre la pauvreté et, de ce fait, la priorité sera accordée aux investissements de petite dimension réalisés dans le secteur privé, ainsi qu'à des projets relevant des domaines de la santé et de l'éducation. La Facilité d'investissement sera conçue comme un fonds renouvelable, autrement dit, le produit des remboursements servira à financer de nouveaux projets.

« i2i » : Une économie européenne innovante et fondée sur la connaissance

En 2002, les financements de la BEI à l'appui de la « Stratégie de Lisbonne » visant l'essor d'une économie basée sur l'information et la connaissance, ainsi qu'en a décidé le Conseil européen de mars 2000, se sont élevés à 3,6 milliards. Parmi les prêts que la Banque a accordés au titre de son Initiative « Innovation 2000 » (i2i), l'élément essentiel aura été le financement de 15 projets liés à la recherche-développement pour un total combiné de 2,1 milliards, ce qui porte à 3,8 milliards au total le montant des prêts en faveur de la R&D depuis mai 2000, date de lancement du programme i2i.

Depuis mai 2000, la BEI a approuvé l'octroi de 14,4 milliards et a signé



des contrats d'une valeur de 10,8 milliards pour des investissements dans les domaines de la recherche-développement, des réseaux liés aux technologies de l'information et de la communication, de la diffusion de l'innovation (y compris l'appui au secteur de l'audiovisuel) et de la formation du capital humain, ce dernier volet englobant des infrastructures pour la santé et l'éducation. Malgré un environnement économique relativement difficile, illustré par le ralentissement sans précédent des investissements dans le secteur des hautes technologies, le volume des opérations reste conforme à l'engagement pris par la Banque d'accorder à ce secteur, sous forme de prêts à finalité spécifique, entre 12 et 15 milliards d'ici à 2003.

Une économie européenne plus innovante constituant un objectif à long terme de l'Union réaffirmé par les Conseils européens de Stockholm (mars 2001) et de Barcelone (mars 2002), la Banque prolongera son appui initial au-delà de 2003 et fait de ces secteurs une priorité pour ses prêts jusqu'en 2010.

Protéger l'environnement

La protection et l'amélioration de l'environnement figurent parmi les premières priorités de la BEI. En effet, la Banque s'est fixé pour objectif de consacrer entre un quart et un tiers de tous ses prêts individuels dans l'Union européenne et dans les pays candidats en faveur des projets de sauvegarde et d'amélioration de l'environnement. Les chiffres pour 2002 respectent largement cet objectif, la proportion de ces prêts atteignant 44 % dans l'Union et 41 % dans les pays candidats.

Banque publique au service de l'Union, la BEI a également pour ambition de promouvoir les politiques environnementales de l'Union européenne en mettant en œuvre des nouvelles stratégies favorisant la réalisation des engagements internationaux souscrits par l'Union, notamment :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la promotion des énergies renouvelables,
- la contribution de l'Union en faveur des initiatives dans le secteur de l'eau lancées lors du sommet mondial de Johannesburg.

Coopération avec la Commission

En mai 2002, la BEI et la Commission ont signé un mémorandum d'accord destiné à améliorer l'efficacité de leurs actions respectives afin de faciliter la réalisation concrète des engagements pris par l'Union dans le domaine de l'environnement.



Dans ce contexte, la BEI soutient la politique de l'Union en matière de changement climatique, notamment au travers de ses prêts en faveur de projets qui soutiennent une utilisation rationnelle de l'énergie – par exemple, la production combinée de chaleur et d'électricité, l'efficacité industrielle, les transports publics – ou un recours aux énergies renouvelables.

En outre, la BEI est associée à l'Initiative « Eau pour la Vie » de l'Union pour aider à réaliser les objectifs de développement des Nations Unies pour le millénaire dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, tels que soulignés lors du sommet mondial de Johannesburg.

Enfin, la BEI et la Commission européenne unissent leurs financements en particulier dans les pays candidats, les pays partenaires méditerranéens et les pays ACP. Les synergies entre les prêts de la Banque et les aides non remboursables de la Commission revêtent une importance capitale pour assurer un volume d'investissement soutenu et un transfert rationnel de savoir-faire environnemental. En outre, la Banque joue le rôle de conseil auprès de la Commission pour l'instruction de projets financés sur ressources budgétaires de l'Union par le Fonds de cohésion et l'ISPA (Instrument structurel de pré-adhésion).

2002 : année record

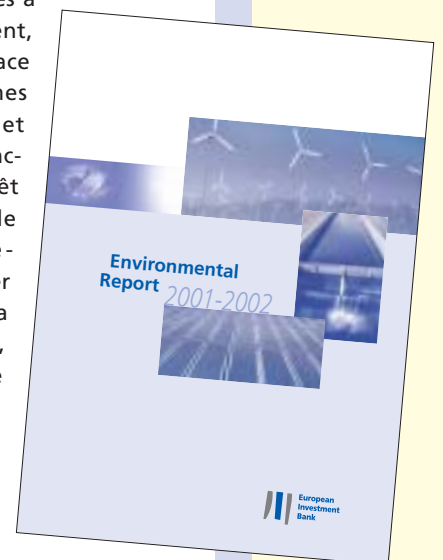
En 2002, les prêts individuels de la BEI en faveur de projets environnementaux dans l'Union européenne se sont élevés à 9,3 milliards (en augmentation de 56 % par rapport à 2001). La Banque a en outre prêté 1,8 milliard supplémentaire pour des initiatives de petite dimension en faveur de la protection de l'environnement réalisées par des PME et des collectivités locales dans le cadre de prêts globaux. Les transports publics urbains (2,5 milliards) et le secteur de l'eau (1,4 milliard) ont attiré une part importante des prêts de la BEI. Dans le secteur de l'eau, les financements de la Banque ont joué un rôle déterminant pour permettre à de nombreux États membres de se conformer aux directives environnementales de l'Union, qui constituent le principal moteur de l'investissement dans ce secteur.

La Banque a pour ambition de consacrer entre le quart et le tiers de ses prêts individuels dans l'UE et dans les pays candidats à des projets environnementaux.

Rapport sur l'environnement 2001-2002

Le 13 février 2003, la BEI a publié son premier rapport sur l'environnement, dans lequel sont décrits les moyens de la Banque affectés à l'environnement, sa stratégie face aux problèmes écologiques et ses récentes activités de prêt en faveur de l'environnement. Premier rapport de la BEI de ce type, il servira de point de référence à partir duquel le développement des activités environnementales de la Banque pourra être mesuré, et également de base de discussion sur les questions écologiques entre la BEI et les autres parties prenantes.

Ce rapport est disponible sur le site de la BEI:
www.eib.org/publications



Réseaux transeuropéens (RTE)

En 2002, l'activité de prêts en faveur des RTE et les infrastructures d'intérêt communautaire à l'intérieur de l'Union a totalisé 7,5 milliards pour des réseaux de transport et de télécommunications.

Dans le domaine du transport, les principaux financements intéressent :

- la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse comme celle reliant Cologne à Francfort et son aéroport (Allemagne), la liaison Milan-Bologne (Italie), la construction de la LGV Est-Europe (France), et les lignes reliant Bruxelles à Anvers et à Liège puis la frontière allemande (Belgique) ;
- les améliorations des réseaux routiers et autoroutiers avec notamment la mise à niveau technique de la section Bologne-Florence de l'autoroute A1 reliant le nord de l'Italie au Mezzogiorno et la reconstruction du tronçon Turin-Milan de l'autoroute A4 ; la construction d'un viaduc à péage à Millau (Aveyron) sur l'axe Paris-Béziers/Espagne et la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des conditions de sécurité du réseau autoroutier français ; la construction de tronçons d'autoroutes sur l'axe Egnatia et du périphérique au nord d'Athènes, en Grèce ; la construction d'une autoroute entre Pamplona et Logroño, en Espagne ;
- le renforcement d'infrastructures aéroportuaires à Madrid (Espagne), Munich, Düsseldorf, Dresde et Leipzig (Allemagne), Londres-Heathrow (Grande-Bretagne), Amsterdam (Pays-Bas), Porto (Portugal), Billund (Danemark) ;
- l'extension ou la modernisation d'infrastructures portuaires en Italie (une vingtaine de ports), en Espagne (Barcelone et Valence), en Allemagne (Hambourg et Bremerhaven), et au Danemark (Aarhus).

Interventions de la BEI en faveur des réseaux transeuropéens et des corridors dans les pays limitrophes 1993-2002

- Tracé des réseaux transeuropéens prioritaires (RTE)
- Parties de ces RTE ayant fait l'objet d'engagements de financement
- Autres infrastructures et réseaux d'intérêt européen financés
- Corridors routiers et ferroviaires en Europe centrale et orientale
- Sections de ces corridors ayant fait l'objet de financements

- Route/Rail
- ↔ Électricité
- Gaz
- ✈ Aéroport
- ◆ Centre intermodal
- ▼ Port
- Gestion du trafic aérien
- ↔ Mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz naturel



Par ailleurs, 300 millions ont permis de financer des réseaux de télécommunication mobile ou satellitaire en Espagne, en Grèce et en Belgique.

1,6 milliard dans les pays candidats

Dans les pays candidats à l'adhésion, où il existe de gros besoins de développement et de réhabilitation des infrastructures, les projets pour les réseaux de transport et de télécommunications ont atteint 1,6 milliard en 2002.

Ils ont bénéficié à des projets de routes ou d'autoroutes (1,1 milliard en Pologne, Roumanie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Lettonie), d'infrastructures portuaires, aéroportuaires ou de gestion du trafic aérien (270 millions en Pologne, Bulgarie et Chypre), et de transport ferroviaire et fluvial (100 millions en Hongrie et Roumanie). En outre, 52 millions sont allés à un projet intéressant le réseau de téléphonie mobile en Slovaquie.

Le groupe BEI à l'appui des PME

Au cours des cinq dernières années, l'action du Groupe BEI a bénéficié à quelque 275 000 PME, sous trois types de produits couvrant la gamme des besoins de financement de ces entreprises dans une économie en mutation :

- 24,5 milliards ont été accordés par la BEI sous forme de prêts globaux pour le financement à moyen et long terme des PME par 150 banques partenaires.
- 2,5 milliards ont été investis par le FEI dans 184 fonds de capital-risque renforçant les fonds propres des PME.
- 4,5 milliards de garanties globales ont été mises en place par le FEI au travers de 95 banques spécialisées, réduisant d'autant les garanties demandées aux PME.

En 2002, les financements de PME au travers de prêts globaux classiques ont atteint au total près de 6,2 milliards et ont concerné des investissements réalisés par quelque 30 000 PME. Plus de 50 % des fonds sont allés à des projets dans des zones assistées.

La BEI a poursuivi en 2002 sa politique de diversification des intermédiaires pour offrir aux PME des interlocuteurs toujours plus proches des réalités locales. Ainsi elle a accordé un certain nombre de prêts globaux concernant une région particulière (en Italie, au Royaume-Uni, dans les Länder de l'est de l'Allemagne) ou des domaines d'intervention spécifiques (comme l'environnement, les économies d'énergie ou encore le secteur de l'audiovisuel). Elle a en outre réalisé un certain nombre d'opérations de titrisation servant de complément à ses prêts globaux classiques en Italie, en Espagne et en France.

L'an dernier, le **Fonds européen d'investissement** a pris des participations – d'une valeur de 471 millions – dans 36 fonds de capital-risque. Le FEI, qui agit

comme un « fonds de fonds », se concentre sur les fonds privilégiant les entreprises de haute technologie en phase initiale, secteur dans lequel il est devenu l'un des principaux investisseurs en Europe avec quelque 15% du marché du capital-risque.

En 2002, les garanties accordées à des PME, qui, grâce à leur important effet de levier, permettent à des banques et à d'autres intermédiaires financiers d'étendre leurs activités de prêt à un plus grand nombre de PME, ont représenté 1,2 milliard répartis sur 32 opérations.



La BEI a poursuivi en 2002 sa politique de diversification des intermédiaires pour offrir aux PME des interlocuteurs toujours plus proches des réalités locales

Stratégie d'emprunt

Une présence à l'échelle mondiale

En 2002, la BEI a collecté 38 milliards au travers de 219 émissions obligataires dans 14 monnaies, consolidant ainsi sa place de premier emprunteur supranational. Présente sur tous les grands marchés mondiaux, elle a émis, sur chacun d'eux, des obligations adaptées aux besoins des investisseurs – des émissions de référence (« benchmarks ») mais aussi des produits sur mesure adaptés à des groupes précis d'investisseurs. Trois principes ont régi l'activité d'émission de la BEI : 1) une présence continue sur les différents marchés, 2) des pratiques d'émission fondées sur la transparence et la prévisibilité, et 3) des émissions assorties d'une liquidité maximale. Cette stratégie a permis à la Banque, qui jouit d'une cotation « AAA », de lever des fonds à des conditions très similaires à celles dont bénéficient les emprunteurs souverains de premier rang.

Prépondérance accordée aux émissions de référence

La BEI a mobilisé 35 % de ses ressources (13,3 milliards) en EUR, principalement au travers d'émissions de référence EARN. À la fin de l'année, la Banque disposait de 11 émissions de référence très liquides, représentant un encours total de 50 milliards, assorties d'échéances allant de 2003 à 2012 sur toute la gamme des taux d'intérêt. Toutes ces émissions EARN se négocient sur le réseau électronique MTS et sept d'entre elles – pour un total de 37 milliards – également sur le réseau EuroMTS. Par ailleurs, la Banque a lancé sa première transaction en EUR indexée sur le taux d'inflation.

La BEI a collecté 38 % de ses fonds (14,4 milliards d'euros) en USD, dont 9 milliards au travers d'émissions globales dont les titres ont été placés, dans des proportions croissantes, auprès d'investisseurs américains et de banques centrales asiatiques.

Les émissions de la BEI en GBP (soit 6,2 milliards d'euros) ont représenté 16 % des ressources collectées, renforçant encore la place de la Banque en qualité de premier emprunteur non souverain au Royaume-Uni. Sur ce marché, la demande s'est avérée particulièrement forte en ce qui concerne les émissions destinées aux particuliers – qui s'adressaient à des investisseurs privés – ainsi que les titres indexés sur le taux d'inflation.

Après échanges l'euro reste la première monnaie empruntée totalisant 22,4 milliards et la première monnaie déboursée par la Banque.

Pays candidats

Dans les pays candidats à l'adhésion, les efforts que la Banque déploie depuis déjà longtemps pour ouvrir et développer des marchés de capitaux portent leurs fruits, comme en témoignent les émissions d'obligations en CZK, PLN et HUF, pour un montant cumulé de 535 millions d'euros et des échéances allant jusqu'à 20 ans au maximum. Parmi ces transactions, il faut citer une première émission, sur le marché polonais, du type « coupon zéro », libellée en PLN et d'une durée de 15 ans, qui a permis d'allonger la courbe de rendement du PLN et d'offrir davantage de possibilités aux investisseurs à long terme comme les compagnies d'assurance. Une toute première émission internationale en CZK d'une durée de 20 ans, et une toute première émission en HUF, qui sera fusionnée à une émission de référence de type EARN lorsque la Hongrie deviendra membre de l'union monétaire européenne, méritent également d'être soulignées. Cette activité a permis à la BEI d'occuper la place de premier emprunteur non souverain dans les pays candidats, qui va de pair avec celle de plus grand bailleur de fonds dans ces mêmes pays.

Autres monnaies

La BEI a émis d'autres obligations dans les monnaies des pays suivants : pays scandinaves, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Japon, Taiwan et Hong-Kong.

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3126
j.sterlin@eib.org



La conférence BEI 2003 sur l'économie et la finance



Rien Wagenvoort,
Thorsten Beck,
Philippe Maystadt,
Alfred Steinherr,
Eric Perée

« Le paysage changeant de la finance en Europe »

Organisée le 23 janvier par la division des Études économiques et financières (Economic and Financial Studies - EFS) de la Banque, l'édition 2003 de la Conférence annuelle de la BEI sur l'économie et la finance a réuni une nouvelle fois des chercheurs de tous horizons géographiques pour examiner des questions étroitement liées à la mission de la BEI. Le thème de cette année était « Le paysage changeant de la finance en Europe ».

La conférence a débuté par l'examen d'une question générale : déterminer si la finance influe ou non sur l'économie. **Thorsten Beck**, de la Banque mondiale, a montré que l'existence d'un secteur financier a un effet positif avéré sur la croissance économique mais que la nature du secteur financier semble moins déterminante. On a beaucoup commenté, au fil des années, les différents modèles financiers prévalant en Europe continentale (où le système financier est largement dominé par les banques) et dans les pays anglo-saxons (où les marchés financiers jouent un rôle plus important). Or, d'après Thorsten Beck, peu de données permettent de conclure que l'un des modèles est systématiquement préférable à l'autre en termes d'impact sur la croissance et le développement économiques.

Dire que cette question est cruciale pour la BEI est à peine exagéré, puisque la capacité de la Banque à s'acquitter de sa mission dans les années à venir sera entièrement subordonnée à sa faculté d'adaptation à un environnement changeant.

La conférence a abordé plusieurs thèmes allant du financement des

PME aux effets de la réforme des régimes de retraite et du vieillissement démographique sur le secteur financier européen. Tous s'articulaient autour d'un même fil rouge : le constat que le changement du paysage financier européen crée à la fois de nouvelles possibilités pour la BEI dont l'Europe pourra tirer profit et de nouveaux défis auxquels l'institution devra s'adapter.

Thorsten Beck,
Banque mondiale



Rien Wagenvoort,
BEI



Michel Dietsch,
Université Robert
Schuman, Strasbourg



Ulrich Hommel,
European Business
School,
Östlich-Winkel



Luigi Guiso,
Université de Sassari
et Fondation Luigi
Einaudi



Graham Bishop,
Schröder Salomon
Smith Barney



Le deuxième intervenant de la journée, **Rien Wagenvoort**, de la division des Études économiques et financières de la BEI, a présenté les résultats d'une étude interne sur le financement des petites et moyennes entreprises (PME) en Europe dans les années 90. Au travers des prêts globaux et des activités du FEI, le financement des PME représente l'un des principaux secteurs opérationnels du groupe BEI. S'il est amplement démontré que les PME sont essentielles à la croissance économique, à l'emploi et à l'innovation dans l'économie, le sentiment général est qu'elles ont moins facilement accès aux financements que les grandes entreprises. L'un des objectifs majeurs de l'étude de la BEI était de déterminer si cette impression est fondée. Rien Wagenvoort montre qu'en moyenne, la structure de bilan des PME n'est pas fondamentalement différente de celle des grandes entreprises mais que les premières sont plus tributaires des ressources internes que les secondes pour leur croissance. Cela signifie que faute de trouver des financements extérieurs suffisants, les PME ne peuvent pas se développer aussi vite que leurs débouchés économiques devraient le permettre. Par extension, ces conclusions justifient pleinement le soutien apporté par la BEI et d'autres organismes publics aux PME.

Les observations de l'étude de la BEI, qui portent sur l'UE dans son ensemble, ont été complétées par trois études de cas sur le financement des PME dans trois pays. **Michel Dietsch**, de l'Université Robert Schuman à Strasbourg, montre que si les PME françaises connaissent davantage de contraintes financières que les grandes entreprises, le processus de consolidation bancaire à l'œuvre en France depuis une décennie n'a pas aggravé les conditions de financement des PME. De même, **Ulrich Hommel**, de la European Business School d'Östlich-Winkel, n'a guère trouvé de données corroborant la thèse d'une dégradation fondamentale

(et non cyclique) du financement des PME en Allemagne. La troisième étude de cas sur le financement des PME en Italie a été présentée par **Luigi Guiso** de l'Université de Sassari et de la Fondation Luigi Einaudi. A l'instar de ses confrères, il constate que les petites entreprises ont plus de mal que les grandes à obtenir des financements bancaires. De fait, la probabilité qu'une grande entreprise de se voir refuser un crédit est inférieure de 70 % à celle d'une entreprise de taille moyenne.

Dans l'après-midi, les discussions se sont orientées vers d'autres sujets, liés à la transformation du secteur financier européen. Le premier intervenant de la session a été **Graham Bishop**, conseiller auprès de Schröder Salomon Smith Barney, membre du Groupe de surveillance des marchés des valeurs mobilières de l'UE et fondateur il y a quelques années du cabinet de conseil « grahambishop.com ». Selon lui, l'introduction de l'euro s'est accompagnée d'une amélioration sensible de l'architecture des marchés financiers européens. L'ambitieux « Plan d'action pour les services financiers » de la Commission vise à achever l'intégration du marché financier d'ici la fin de 2005. Même si le délai n'est pas tout à fait respecté, comme cela est probable, Graham Bishop n'y voit pas d'inconvénient majeur car l'essentiel est à son avis de parvenir à une meilleure réglementation financière.

Poursuivant dans la même veine, **Philip Davis**, professeur à l'Université Brunel et ancien collaborateur de la Banque d'Angleterre, de la BRI et de l'Institut monétaire européen, a montré que la structure des marchés de capitaux de l'UE s'est d'ores et déjà considérablement modifiée, les marchés financiers gagnant du terrain sur l'intermédiation bancaire traditionnelle. Philip Davis constate par ailleurs que les investisseurs institutionnels sont devenus prépondérants sur les marchés financiers, réduisant la

participation directe des ménages. Ce changement du profil des investisseurs a fait évoluer la demande d'instruments financiers. Ainsi, la possibilité accrue qu'ont les investisseurs institutionnels de partager les risques et d'analyser l'information financière conduit à un élargissement de la gamme des instruments financiers négociables. Parallèlement, la préférence accrue des investisseurs institutionnels pour les actifs liquides est propice à une plus grande concentration des transactions, une meilleure diffusion de l'information et des volumes d'émission importants. Cette situation profitera probablement à quelques grands centres financiers au détriment des places régionales plus petites, incapables de satisfaire les besoins de liquidité et la demande de ces investisseurs.

La dernière session a vu intervenir **Patrick Artus**, économiste en chef de CDC IXIS et membre du Conseil d'analyse économique placé auprès du Premier ministre français. Il a abordé la question de la transformation du marché financier sous un angle particulier, celui de l'impact qu'auront la réforme des régimes de retraite et l'importance croissante des fonds de pension sur ce processus. Se référant aux fluctuations des investissements de portefeuille plutôt qu'aux aspects institutionnels, Patrick Artus a indiqué que les tendances démographiques et l'abandon progressif des régimes de retraite par répartition au profit des régimes par capitalisation seront de plus en plus déterminants pour le comportement des marchés des actions et des capitaux en général. Si des placements massifs de la part des titulaires de plans d'épargne-retraite peuvent stimuler le prix des actifs pendant une durée étendue, ce mouvement peut être suivi d'une période de stagnation ou même de déclin généralisé des prix de ces actifs lorsque les mêmes épargnants prennent leur retraite et retirent leur capital. Un point essentiel à retenir, dans ce contexte, est que le vieillissement démogra-

phique posera des problèmes d'équité intergénérationnelle quelle que soit la nature du régime de retraite adopté – par répartition ou par capitalisation.

Le dernier exposé de la journée a été celui d'**Arnoud Boot**, professeur à l'Université d'Amsterdam et ancien spécialiste du secteur bancaire chez McKinsey. D'après lui, malgré leurs progrès récents, les pays d'Europe continentale restent en retard sur les pays anglo-saxons dans la transition d'un système financier basé sur les banques vers un système orienté sur le marché. Bien qu'une vague de consolidation soit en cours dans le secteur bancaire européen, Arnoud Boot recense plusieurs facteurs qui pourraient empêcher la pleine concrétisation des gains potentiels de ce processus. Ils incluent des obstacles technologiques, tels que l'incompatibilité des systèmes informatiques, des obstacles réglementaires qui interdisent à un même établissement de mettre en œuvre librement des activités complémentaires, et enfin des obstacles sur le plan de la gestion – par exemple le manque d'esprit d'initiative ou les différences culturelles – qui pourraient s'opposer à la réalisation des gains d'efficacité attendus de la fusion bancaire. Mais Arnoud Boot fait aussi remarquer que les avantages potentiels de la consolidation en termes de coûts ne sont, en eux-mêmes, pas forcément élevés, ce qui amène à se demander pourquoi les banques se lancent dans des fusions et acquisitions coûteuses. Il est possible qu'elles se sentent obligées d'accroître leur taille et de diversifier leur gamme de produits pour se positionner stratégiquement sur un marché actuellement

très turbulent, où nul encore ne sait quelle stratégie commerciale sera payante.

L'édition 2003 de la Conférence sur l'économie et la finance a une nouvelle fois fourni au personnel de la BEI une occasion unique et féconde de rompre avec la routine quotidienne, en prenant part et en accédant, aux côtés de la communauté des chercheurs, aux toutes dernières recherches sur des thèmes essentiels pour la mission et le succès de la BEI. Les communications présentées à la conférence seront publiées dans la prochaine édition des EIB Papers, qui peut être obtenue sur demande auprès de la division EFS.

Kristian Uppenberg
Études économiques et financières
(+352) 43 79 9057
k.uppenberg@eib.org



*Philip Davis,
Université Brunel*



*Arnoud Boot,
Université
d'Amsterdam*



Deux nouveaux Vice-présidents à la BEI

Philippe de Fontaine Vive Curtaz

Philippe de Fontaine Vive Curtaz est Vice-président de la Banque européenne d'investissement depuis le 24 février 2003. Au sein du Comité de direction de la BEI, ses domaines de compétence regroupent les politiques d'emprunt et de trésorerie et les activités de la Banque sur les marchés de capitaux, ainsi que les opérations de financement en France et dans les pays partenaires méditerranéens.

M. de Fontaine Vive a conduit sa carrière à la Direction du Trésor, en France, où son dernier poste était celui de Chef du service du Financement de l'État et de l'économie. Il a également été sous-directeur en charge des participations de l'État (2000) sous-directeur

«dette, développement et marchés émergents» (1996), Chef du bureau des «transports et urbanisme» (1995), Conseiller pour les affaires Internationales du Ministre de l'Économie et des Finances (1994) et Chef du bureau des «Assurances de dommages».

Par ailleurs, il avait été Vice-président du Club de Paris de 1996 à 2000 et Secrétaire général du Conseil de direction du Fonds de développement économique et social (FDES) en 1995 et 1996. Il a également rempli d'autres fonctions comme celle d'administrateur suppléant auprès de la Banque Mondiale, à Washington, de 1990 à 1992 et membre du conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement (AFD) de 1996 à 2000.



Au Trésor, où il est entré en 1986, M. de Fontaine Vive a également occupé d'autres postes dont celui d'adjoint au Chef du bureau des affaires bancaires (1986) et adjoint au chef du bureau des biens d'équipement.

M. de Fontaine Vive est licencié en économie (Université de Paris 2), diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, et est ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA).

Philippe de Fontaine Vive est né à Marseille en 1959 et a quatre enfants.

Gerlando Genuardi



Gerlando Genuardi est Vice-président de la BEI depuis le 17 janvier 2003.

Au sein du Comité de direction, il est responsable de l'activité de prêt en Italie, en Grèce, à Chypre et à Malte, des technologies de l'information, du contrôle des risques financiers ainsi que des politiques budgétaires et comptables.

M. Genuardi, né le 29 mars 1948, est diplômé en économie et en gestion de l'Université de Palerme. Il a consacré sa thèse à l'harmonisation fiscale dans le Marché commun.

Entré à la BEI en 1980, M. Genuardi a été jusqu'en 1982 attaché de

direction à la division du Secrétariat, où il était chargé d'appuyer les organes statutaires de la BEI et d'assurer les contacts avec les autorités désignées par les États membres.

Secrétaire du Comité de direction de 1982 à 1985, il était responsable de la préparation et du suivi des travaux et des discussions de cette instance. De 1986 à 1987, il a été Chef de la division Secrétariat. Entre 1988 et 1992, en tant que Chef de la division Politique du personnel, il s'est occupé en particulier de la définition et de la gestion des politiques en matière de carrières, de promotions et de recrutements

ainsi que de la préparation des règlements applicables au personnel.

De 1993 à octobre 1995, M. Genuardi a été Chef de la division Administration du personnel, chargé des questions relatives aux rémunérations, au régime de retraite, au régime d'assurance-maladie, aux missions et aux services sociaux.

Du 1er novembre 1995 à juin 2000, il a été Directeur des Ressources humaines.

En 2000, il a été nommé au Conseil d'administration de la BERD pour y représenter la BEI. De septembre 2001 à août 2002, il a été Président du Comité du budget et des questions administratives.

Avant d'entrer à la Banque, M. Genuardi a travaillé pour FIAT Belgio S.A. à Bruxelles ainsi que pour les bureaux de Téhéran et de Genève de BVA, entreprise générale des secteurs de l'industrie et des infrastructures.

M. Genuardi est marié et a deux enfants.

Le Plan d'Activité de la Banque pour la période 2003-2005

Élaboré pour la première fois en juin 1998 à l'initiative du Conseil des gouverneurs, le Plan annuel d'Activité de la Banque (PAB) est un document de stratégie, approuvé par le Conseil d'administration, dans lequel la Banque définit sa politique générale à moyen terme et fixe ses priorités opérationnelles en fonction des objectifs que les Gouverneurs lui ont assignés. Crucial pour le travail du personnel de la Banque, le PAB couvre une période de trois ans ; il est toutefois possible d'adapter les projections stratégiques pendant ce laps de temps si de nouveaux mandats sont confiés à la Banque ou si le climat économique change.

Le Plan d'Activité de la Banque pour la période 2003-2005, adopté par le Conseil d'administration en décembre 2002, est le premier à s'inscrire dans le cadre stratégique fourni par le Conseil des gouverneurs en juin 2002. Dans ce plan, la priorité continue d'être accordée aux opérations satisfaisant les objectifs suivants :

- le développement régional et la cohésion économique et sociale au sein de l'UE (la priorité première de la Banque) ;

- la mise en œuvre de l'Initiative « Innovation 2000 » (i2i) ;
- la protection et l'amélioration de l'environnement ;
- la préparation des pays candidats à l'adhésion ;
- le soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération dans les pays partenaires.

Une aide financière continue en outre d'être apportée dans les domaines suivants : PME, RTE et autres infrastructures et projets dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les opérations de la Banque continuent par ailleurs de traduire sa réponse à des événements imprévus, tels que les inondations qui, à la mi-2002, ont frappé diverses régions du centre de l'Europe, situées sur le territoire de l'Union et de plusieurs pays candidats à l'adhésion.

Pour de plus amples informations, on consultera le site Internet de la Banque à l'adresse suivante :

www.bei.org/publications

Patricia Tibbels
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 4317
p.tibbels@eib.org



La BEI et les ONG débattent de questions concernant la Méditerranée et les Balkans

Dans le cadre du dialogue permanent qu'elle souhaite entretenir avec la société civile, qui avait fait l'objet d'un article dans le BEI Information 2-2002 (n° 111), la BEI avait invité les ONG à participer, le 21 février 2003, à un séminaire organisé à leur intention à Thessalonique. Ce séminaire, qui s'inscrit dans le contexte d'une série de rencontres régionales avec les ONG, faisait suite à celui de Copenhague, en juin 2002. Ces séminaires d'une journée, qui ont en principe lieu deux fois par an, offrent l'occasion à des représentants de la BEI et d'ONG de discuter de sujets d'intérêt commun et d'en apprendre davantage sur les objectifs et les activités des organisations participantes.

Programme

Des sessions sur les initiatives relatives à l'eau dans le bassin méditerranéen et sur le processus de reconstruction dans les Balkans occidentaux figuraient au programme du séminaire de Thessalonique. Deux études de cas concernant le secteur de l'eau ont également été présentées lors du séminaire : le rapport du WWF sur le Plan hydrologique national espagnol et le projet Poséidon du Centre national grec pour la recherche marine, un système de surveillance, de prévision et d'information pour les mers bordant la Grèce. Le programme du séminaire avait été établi en colla-

laboration avec les ONG concernées. Chaque session comprenait des exposés introductifs de représentants de la BEI et des ONG. La présidence du séminaire était assurée par **Peter Sedgwick**, Vice-président de la BEI, membre du Comité de direction de la Banque, à qui incombe la responsabilité principale des relations de la BEI avec les ONG. **Constantinos Massouras**, membre du Conseil d'administration de la BEI pour la Grèce, était présent tout au long du séminaire, durant lequel il a prononcé un discours. En marge du programme, les représentants de la BEI et des ONG ont tenu des réunions bilatérales informelles, notamment pour discuter de la politique de la Banque en matière d'information du public.

Dans son allocution de clôture, le président du séminaire, M. Peter Sedgwick, a souligné que la session sur les initiatives relatives à l'eau dans le bassin méditerranéen avait permis de brosser un tableau intéressant des différentes approches visant à encourager les investissements dans le domaine de l'eau et des conflits d'intérêt dont il convenait de tenir compte pour assurer le développement du secteur. En ce qui concerne le processus de reconstruction dans les Balkans occidentaux, le représentant de la BEI a expliqué que les opérations de la Banque dans la région, bien que

très récentes, avaient pour but de constituer un portefeuille de prêts équilibré. La BEI élargit sa gamme d'opérations, au départ axées sur les infrastructures, pour y inclure le développement social et le financement des PME. **Ivona Malbasic**, représentante de CEE Bankwatch Network, a fait un exposé critique sur les prêts de la Banque à l'appui des projets d'infrastructures, affirmant qu'une trop grande part des financements est allouée aux projets routiers. **John Phillips**, représentant de l'Agence européenne pour la reconstruction, a récapitulé les activités de l'Agence dans les Balkans occidentaux, mettant en exergue son rôle de catalyseur dans la mobilisation de financements, notamment les prêts de la BEI.

Consultation des exposés sur le site Internet de la BEI

Tous les exposés présentés lors du séminaire sont publiés sur le site internet de la BEI (www.bei.org) ; des liens renvoyant aux sites des organisations concernées y figurent également. La version papier des exposés peut être obtenue auprès du Département « Information et communication » de la Banque (personne à contacter : **Valérie Thill**, Fax: +352 43 79 3191).

Organisation du prochain séminaire destiné aux ONG

Le prochain séminaire de la BEI destiné aux ONG devrait se tenir à l'automne 2003 ; il fera l'objet d'une annonce sur le site internet de la BEI. Les ONG intéressées seront invitées à proposer des sujets de discussion.

Yvonne Berghorst et Valérie Thill
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3154/3149
y.berghorst@eib.org
v.thill@eib.org



Deuxième accord-cadre avec les institutions membres de l'EDFI



M. Michael G. Tutty, Vice-président de la BEI, a signé le 29 janvier dernier un accord-cadre portant sur la coopération financière et l'échange de services avec 16 institutions de financement du développement issues des États membres de l'UE et de Norvège.

Quatorze de ces institutions sont regroupées au sein de l'EDFI, l'Association des institutions européennes de financement du développement ⁽¹⁾, les deux autres signataires étant l'AfD (France) et la KfW (Allemagne).

Cet accord est le second de deux accords de coopération de grande envergure portant sur des aspects à la fois organisationnels et opérationnels, qui ont été conclus à l'initiative du groupe de travail conjoint créé il y a deux ans en vue de renforcer la coopération. Ce groupe de travail s'est révélé être un instrument efficace, performant et centré sur l'obtention de résultats, pour développer et coordonner les efforts communs. Son champ d'action a été étendu récemment à la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP).

Les deux accords-cadres visent une utilisation plus efficace des ressources, financières et autres, disponibles dans les pays et les secteurs où les signataires interviennent. Le premier accord-cadre portait sur des échanges et des détachements de personnel, qui constituent le premier volet de la coopération entre les institutions. Il offre aux membres des services opérationnels de la BEI chargés de la Facilité d'investissement-ACP la possibilité de travailler pendant quelques années au siège ou dans les bureaux d'institu-

tions de l'EDFI, par exemple dans un bureau de représentation situé dans une région dont ils ont la charge.

Le second accord-cadre spécifie le mode opératoire de la coopération (financière ou autre) entre la BEI et ses partenaires. Cette coopération peut prendre la forme d'une aide financière mutuelle ou d'un échange de services, d'expertise et d'infrastructures de réseau entre les signataires. L'accord-cadre précise en outre les moyens permettant de développer la coopération financière en fonction des avantages comparatifs des parties. Il définit les conditions et modalités de différentes formes de coopération financière (lignes de crédit, accords de prêt par organisme interposé, mécanismes de garantie) et prévoit des échanges de services. En résumé, il contribue à rationaliser l'utilisation des ressources et à maximiser l'impact des aides européennes conjointes.

Trouver des arguments valables à l'appui d'un détachement de person-

nel peut s'avérer difficile à l'heure actuelle, alors que le département FI-ACP mobilise des ressources pour assurer le lancement et garantir le succès de la Facilité d'investissement instituée par l'Accord de Cotonou. Dans ce contexte, en revanche, l'accord-cadre portant sur les aspects opérationnels de la coopération vient à point nommé pour la Banque.

L'enveloppe financière disponible pour une période de cinq ans au titre de l'Accord de Cotonou se monte à 15,2 milliards au total, dont 11,3 milliards d'aide non remboursable fournie par la Commission à travers le Fonds européen de développement, 2,2 milliards gérés par la BEI au titre de la Facilité d'investissement et un montant maximum de 1,7 milliard à accorder sous la forme de prêts sur les ressources propres de la Banque. La Facilité d'investissement, qui remplacera les financements sur capitaux à risques prévus par les Conventions de Lomé, est un mécanisme renouvelable (c'est-à-dire que le capital remboursé et les intérêts versés serviront à financer de nouvelles opérations) ⁽²⁾.

Abraham Schim Van Der Loeff
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3134
schimvan@eib.org

(1) L'EDFI, l'Association des institutions européennes de financement du développement, fondée à Bruxelles en 1992, regroupe quatorze institutions européennes bilatérales de financement du développement qui fournissent des ressources à long terme à des entreprises du secteur privé établies dans des pays en développement. L'EDFI a pour objectif de favoriser la coopération entre ses membres et de renforcer les liens qui existent entre eux et les institutions européennes. Les membres de l'EDFI sont les suivants : APAD (Portugal), AWS (Autriche), BIO (Belgique), CDC (Royaume-Uni), COFIDES (Espagne), DEG (Allemagne), FINNFUND (Finlande), FMO (Pays-Bas), IFU/IFV/IFØ (Danemark), NORFUND (Norvège), PROPARCO (France), SBI/BMI (Belgique), SIMEST (Italie), SWEDFUND (Suède). L'AfD est l'actionnaire principal de PROPARCO. La KfW est l'actionnaire unique de la DEG.

(2) Voir également page 5. Des informations complémentaires sur les activités de la BEI dans les pays ACP figurent sur le site internet www.eib.org/lending/acp.

Future extension du siège de la BEI à Luxembourg



A l'issue d'une procédure de concours international d'architectes-concepteurs lancée le 12 juillet 2001, le jury de la BEI présidé par M. Ricardo Bofill ⁽¹⁾ a retenu, à l'unanimité, le projet présenté par l'association architecte/ingénieur « Ingenhoven Overdiek Architekten » (IOA) pour la seconde extension de son siège sur le plateau du Kirchberg à Luxembourg.

Le Comité de direction de la BEI a décidé de réaliser le projet dans son ensemble, à savoir un immeuble de quelque 800 places de travail. En liaison avec le bâtiment d'origine et sa première extension, il sera localisé entre le boulevard Konrad Adenauer et le Val des Bons Malades, face au Palais de la Cour de Justice des Communautés européennes.

Basée sur une vision à long terme, la construction du nouvel immeuble excède les besoins de bureaux de la Banque à court et moyen terme. C'est pourquoi la BEI est déjà en

contact avec plusieurs institutions pour la location de certains espaces du nouveau bâtiment.

Le chantier est planifié de début 2004 à fin 2006. Pour gérer le projet, la Banque s'est adjoint les services de l'association d'entreprises

*(1) Composition du jury (par ordre alphabétique) : **Ricardo Bofill**, Architecte ; **Max Fordham**, Ingénieur spécialiste en environnement ; **Francis Hambye**, Urbaniste ; **Rémy Jacob**, Secrétaire général adjoint de la BEI et Directeur de la Task Force Nouvel Immeuble ; **Fernand Pesch**, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg ; **Vincenzo Pontolillo**, Directeur Général de la Banca d'Italia, membre du CA de la BEI ; **Wolfgang Roth**, Vice-président de la BEI et Président de la Task Force Nouvel Immeuble ; **Eberhard Uhlmann**, Secrétaire général de la BEI et Membre de la Task Force Nouvel Immeuble ; **Claude Vasconi**, Architecte.*

franco-luxembourgeoise Jacobs-Serete/Paul Wurth.

Concours international

Le coup d'envoi du projet a été lancé par la Banque le 12 juillet 2001 avec la publication d'un appel à candidatures au Journal Officiel des Communautés européennes. Après examen des 56 candidatures enregistrées, 10 équipes pluridisciplinaires avaient été invitées à participer au Concours et à l'issue de la première phase, le jury international avait retenu 3 projets présentés par les bureaux d'architectes «Ingenhoven Overdiek» (IOA), «Mecanoo Architecten bv» et «GMP Architekten, Jim Clemens».

Le projet présenté par IOA, l'architecte originaire de Düsseldorf associé au bureau d'ingénieurs « Werner Sobek Ingenieure », a été jugé comme architecturalement innovant, à la pointe de la technologie et répondant parfaitement aux besoins de flexibilité de la BEI.

Une architecture écologique et innovante

Le projet d'IOA présente un immeuble à l'architecture innovante, mais sobre et fonctionnel, construit avec des matériaux de qualité. Une attention particulière a été portée aux aspects environnementaux. La construction est conçue selon les normes de « Haute Qualité

Environnementale » et respectera les standards les plus élevés qu'il s'agisse de l'intégration dans le site, du choix des matériaux, des économies d'énergie ou, durant la construction, de la limitation des nuisances pour le public et pour les occupants des bâtiments adjacents.

L'intégration architecturale dans son environnement est un élément essentiel du projet retenu : la forme arrondie du bâtiment prolongera la pente du Val des Bons Malades, ce qui permettra d'établir des terrasses en bout de chaque étage rappelant les terrasses des bâtiments existants ainsi que la topographie de l'extrémité du plateau de Kirchberg. L'agencement en forme de « W » permettra une grande flexibilité en ce qui concerne l'aménagement de l'espace 'bureaux' et favorisera la communication ainsi que les lieux d'échanges dans la base des W.

La forme arrondie et la conception du bâtiment avec son enveloppe de verre sont à la pointe en matière de nouvelles technologies et d'économies d'énergies. Les nuits d'été, le bâtiment sera ventilé naturellement par l'ouverture automatique des écailles de la façade, tandis qu'en hiver la température intérieure sera réchauffée par le rayonnement solaire, ce qui permettra d'atteindre jusqu'à 50 % d'économie de chauffage et offrira un bilan thermique satisfaisant les normes actuelles les plus sévères.

Installée au Luxembourg depuis 1968, la BEI fut la première institution européenne à assumer directement la propriété et la réalisation de son bâtiment. Son siège du Kirchberg - conçu par l'architecte britannique Sir Denys Lasdun - fut inauguré en 1980 et sa première extension date de 1995.

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3126
j.sterlin@eib.org



BEI Information

est une publication périodique du Département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg
Tél. (+352) 43 79 - 1
Fax (+352) 43 77 04

www.bei.org
info@bei.org

Département des Affaires inter-institutionnelles
Bureau de Bruxelles
Rue de la Loi, 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. (+32-2) 235 00 70
Fax (+32-2) 230 58 27

Département des opérations de prêts
Italie, Grèce, Chypre, Malte :
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome
Tél. (+39) 06 47 19 - 1
Fax (+39) 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athènes
Tél. (+30-2) 106 82 45 17-9
Fax (+30-2) 106 82 45 20

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 11
D - 10785 Berlin
Tél. (+49-30) 59 00 47 90
Fax (+49-30) 59 00 47 99

Bureau de Lisbonne
Avenida da Liberdade, 144-156, 8°
P-1250-146 Lisbonne
Tél. (+351) 213 42 89 89
Fax (+351) 213 47 04 87

Bureau de Londres
2 Royal Exchange Buildings
London EC3V 3LF
Royaume-Uni
Tél. (+44) 20 73 75 96 60
Fax (+44) 20 73 75 96 99

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. (+34) 914 31 13 40
Fax (+34) 914 31 13 83

Bureau du Caire
6 Boulos Hannah Street
Dokki, Giza (Cairo)
Égypte
Tél. (+20-2) 762 00 77

Fonds européen d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy
L - 2968 Luxembourg
Tel. (+352) 42 66 88 - 1
Fax (+352) 42 66 88 - 200

www.eif.org
info@eif.org

Lay-out: EIB graphic workshop,
Sabine Tissot

Photos: Photothèque BEI, Morris Chapman, Imedia, Sue Cunningham, CE, EyeWire images, DigitalVision, PhotoDisc, Ingenhoven Overdick Planungsgesellschaft, William Manning/Corbis Stockmarket.

Imprimé sur papier Arctic Silk homologué "Nordic Swan"



BEI EIB FORUM

2003 DUBLIN



Forum BEI 2003

Le 9ème Forum BEI se tiendra à Dublin les 23 et 24 octobre et aura pour thème « Perspectives pour un environnement viable : les politiques à long terme de l'Europe pour l'énergie et l'eau »

Le développement durable est l'objectif que nous devons atteindre si nous ne voulons pas mettre en péril le droit des générations futures à vivre dans un environnement sain.

L'édition 2003 du Forum BEI sera consacrée aux efforts que déploient les États membres de l'UE pour concrétiser les engagements pris au sommet de Kyoto en vue de réduire les émissions de gaz nocives pour l'environnement et de contre-carrer, ce faisant, les changements climatiques ; elle se pen-

chera également sur les énergies de substitution envisageables pour l'avenir, en s'intéressant en particulier à leur viabilité financière et aux stratégies d'investissement nécessaires à leur mise en valeur. À l'ordre du jour figurera aussi la question de la gestion des ressources en eau en Europe, avec, dans ce contexte, l'application d'une tarification incitative de l'eau et du principe du « pollueur-payeur ». Une session du Forum traitera spécifiquement des besoins d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, ainsi que

des approches innovantes pour leur financement.

Événement déjà bien ancré dans la tradition, le Forum BEI peut se targuer d'une liste impressionnante de participants issus des milieux politiques, industriels et bancaires ; il constitue par conséquent une enceinte idéale pour les échanges d'idées.

Le programme détaillé du Forum sera disponible à partir de la fin du mois de mai sur le site internet de la Banque (www.bei.org/forum). Pour plus d'informations, prière de s'adresser à forum@bei.org.

Paul Gerd Löser
Département Information et Communication
(+352) 43 79 3139
p.loeser@eib.org